



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :
FONDS DÉPARTEMENTAL
D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES
COMMUNES (FDAEC)

Séance Ordinaire du 27 juin 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 juin 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 21

Absent : 1

Excusés : 13

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Emmanuelle ANGELINI), Nathalie SOARES (à Alain GERARD), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Mathilde FERCHAUD), Guillaume ALEXANDRE (à Sandrine JOVENE), Benjamin DUGERS (à Bérengère DUPIN), Daphné GAUSSENS (à Alain MARC), Thomas BURGALIERES (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Françoise COSSECQ), Sarah DEHAIL (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Xavier DE JAVEL), Damien ROUSSEAU (à Jean-Jacques HERMENCE), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

Absent : M. Didier PAULY.

Secrétaire : Violette LABARCHEDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

DOSSIER N° 6 : FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC)

RAPPORTEUR : Gwénaél LAMARQUE

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) est une subvention d'investissement du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux (travaux ou équipements), sous réserve qu'ils n'aient pas déjà fait l'objet d'un financement par le Conseil Départemental et qu'ils respectent au moins 3 des critères définis dans l'Agenda 21 du Département (délibération 2005.152 du 16 décembre 2005).

En 2023, le Département a voté une enveloppe globale répartie selon des critères destinés à garantir la péréquation sur le territoire entre les 33 nouveaux cantons.

A l'issue de la concertation avec Mme Fabienne DUMAS et Monsieur Dominique VINCENT, Conseillers Départementaux, il a été décidé de répartir l'enveloppe 2023 de 114 338 € de la façon suivante, Bruges 40 % et Le Bouscat 60 %. Ainsi l'enveloppe allouée à notre commune dans le cadre du FDAEC s'élève à la somme de **62 886 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cette somme aux opérations suivantes :

| <u>MONTANT H.T estimé</u> | |
|--|------------------|
| <u>Divers investissements</u> | |
| Travaux d'enfouissement du réseau éclairage public LED (4 rues) | 212 389 € |
| Travaux isolation R+1 Ecole du Centre 2 | 69 399 € |
| Travaux éclairage LED rez-de-chaussée Ecole élémentaire Centre 1 | 8 024 € |
| Travaux de création d'une rampe d'accès à la cantine de la Crèche « Chenille verte » | 8 248 € |
| Total HT | 298 060 € |
| TVA | 59 612 € |
| Total TTC | 357 672 € |
| <u>FINANCEMENT</u> | |
| FDAEC | 62 886 € |
| FCTVA (16,404 %) | 58 672 € |
| Autofinancement | 236 114 € |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 62 886€ au titre de ces investissements,

Article 2 : DIRE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget chapitre 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
34 voix POUR

Fait et délibéré le 27 juin 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Violette LABARCHEDE